



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FCF France du samedi 14 octobre 2023 à 9h00 Salle Charles Trenet à Tain l'Hermitage (26)

Mesdames et Messieurs les représentants des adhérents de la F.C.F France (Fédération des Festivals, Carnavals et Fêtes de France) se sont réunis sur convocation qui leur a été faite par le président du Conseil d'Administration dans les formes prescrites par les statuts.

Sont présents:

Cf. feuille de présence

ooOoo

La séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2023 a été précédée par des mots d'accueil de :

- Ninon Comberoure, Présidente du Comité des Fêtes de Tain de l'Hermitage, comité organisateur du 57e Congrès de la FCF France
- Mr le Maire de Tain d'Hermitage, Xavier Angeli
- William Hautier, Président de la FCF France.

William Hautier remercie chaleureusement, en son nom et en celui de l'ensemble de son Conseil d'administration, la ville Tain l'Hermitage et particulièrement M. le maire, Xavier Angéli pour son accueil chaleureux et pour le soutien apporté au comité organisateur.

William remercie également le Comité des fêtes de Tain l'Hermitage et notamment Mme la présidente, Ninon Comberoure et son équipe de bénévoles pour l'organisation de ce 57eme congrès de la FCF France et leur témoigne toute sa reconnaissance pour le travail accompli.

William Hautier remercie également les membres du bureau, du CA de la FCF France et les président(e)s des fédérations locales FCF pour leur engagement et pour le travail réalisé cette année. Et enfin merci à Céline Perrau, directrice de la FCF France, pour son travail et son investissement.

ooOoo

Le président déroule **l'ordre du jour de notre Assemblée Générale Extraordinaire** :

1. Modifications des statuts de la FCF France (et mise à jour du règlement intérieur).

1- Préparation AG Extraordinaire : modifications de nos statuts (et mise à jour du règlement intérieur)

Lecture des modifications des statuts de la FCF par Céline Perrau, modifications soumises préalablement aux membres du Conseil d'administration les 12 septembre et 13 octobre 2023. Les nouveaux points ajoutés ou modifiés sont surlignés en jaune sur les statuts et le règlement intérieur de la FCF France.

Remarque de Valérie Badar, présidente de la FCF Drome Ardèche : le fait de passer de 72 à 75 ans ne va pas forcément inciter les jeunes à nous rejoindre. Un échange est engagé sur ce point parmi l'assemblée, plusieurs intervenants argumentent, les avis diffèrent. Annick Schwing, présidente de la FCF Grand Est prend la parole pour faire le constat que parmi l'assemblée seules quelques personnes ont moins de 60 ans ! Force est de constater que le bénévolat est vieillissant, elle trouve dommage de se passer des compétences de nos anciens, toujours prêts à s'investir au-delà de 72 ans.

Passage au vote :

Cinq personnes demandent que le vote soit réalisé à bulletin secret.

Liste des scrutateurs : Patrick Martin, Michel Fouret, Muriel Swiref, Francesca Faithful, Bernard Poring, Bernard Parra, Christian Girou, Michel Gallet

Tout le monde a voté, pas d'abstention.

Résultat 98 pour, 8 contre, 0 blanc - > Les modifications des statuts FCF France sont adoptées à la majorité.

Fin de la séance à 10h30

Procès-verbal approuvé le 30 novembre 2023

Nicolas Menras
Secrétaire général de la FCF France



William Hautier
Président de la FCF France

Signature

